

Utilisation du logo du Bourgeon pour la formation professionnelle

Ce mémo règle l'utilisation du logo de Bio Suisse par les institutions de formation agricole, qui souhaiteraient distinguer avec le Bourgeon leurs offres de formation pour l'agriculture biologique sur des imprimés et des sites internet.

Conditions

Les institutions de formation agricole qui souhaiteraient faire figurer le logo de Bio Suisse sur leurs offres de formation pour l'agriculture biologique dans la formation agricole initiale doivent remplir les conditions suivantes:

- L'offre de formation applique de manière conséquente le plan de formation actuel de l'OrTra AgriAliForm pour le secteur professionnel Agriculture.
- Dans la 3^{ème} année de la formation agricole initiale, le domaine spécialisé Agriculture biologique et les autres leçons sont proposées en classe séparée.
- Les procédures de qualification appliquées sont mises à disposition de Bio Suisse au moins tous les deux ans.
- Des discussions ont lieu avec Bio Suisse au minimum tous les trois ans pour optimiser l'offre de formation pour l'agriculture biologique.
- Si des hautes écoles ou des hautes écoles spécialisées voulaient utiliser le logo de Bio Suisse, elles devraient concevoir leur plan de formation en s'appuyant sur le domaine spécialisé agriculture biologique de la formation agricole initiale. La spécialisation en agriculture biologique doit aussi dans ce cas être proposée en classes séparées.

Conditions d'utilisation

Si les conditions ci-dessus sont remplies, les institutions de formation agricole peuvent utiliser le logo de Bio Suisse de la manière suivante:

- Le logo de Bio Suisse peut uniquement être utilisé sur des imprimés et des sites internet qui permettent de faire connaître l'offre de formation bio.
- L'utilisation du logo doit préalablement être soumise et autorisée par le secrétariat de Bio Suisse.
- Le logo de Bio Suisse doit toujours être accompagné bien visiblement de la phrase «Remplit les exigences de Bio Suisse pour la formation professionnelle».
- L'utilisation du logo de Bio Suisse doit correspondre au manuel de présentation (corporate design) de Bio Suisse. Le secrétariat de Bio Suisse contrôle le respect des exigences mentionnées ici. Bio Suisse Corporate-Design-Manual
- Les institutions de formation qui peuvent utiliser le logo de Bio Suisse sont publiées sur le site bioactualites.ch, dans la rubrique «Formation».

Comité de Bio Suisse, 13.01.2020